

Dans le cadre du programme «Air Care» de la Colombie-Britannique, premier programme d'inspection et d'entretien des véhicules en circulation à avoir été mis sur pied au Canada, on a vérifié un million de véhicules légers. Selon les résultats obtenus, on a enregistré une réduction de 113 000 tonnes des émissions de gaz à effet de serre et une autre de 25 millions de litres de la consommation d'essence dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique.

Encouragement à prévenir la pollution

Le document *La prévention de la pollution : une stratégie fédérale de mise en oeuvre* encourage les entreprises à délaissier les solutions en bout de chaîne et à plutôt prévoir et prévenir les dommages à l'environnement. Il en est résulté des produits, technologies et procédés nouveaux qui réduisent les atteintes à l'environnement.

Les programmes volontaires en cours complètent les mesures réglementaires et économiques actuelles. Parmi ces mesures figurent des initiatives telles que le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques qui a été abordé dans des rapports antérieurs.

Sensibilisation à la conservation

Dans les sections concernant l'utilisation des terres, la diversité biologique et le développement agricole et rural durable du rapport de l'an dernier à la CDD, on faisait remarquer que les gouvernements de ce pays ont réservé des aires protégées, dont un grand nombre vont aider à accroître les puits de gaz à effet de serre et à améliorer la résistance des écosystèmes aux fluctuations climatiques et aux dommages dus à la pollution atmosphérique. Par exemple, «Mon milieu, mes arbres» est un programme communautaire de plantation d'arbres, administré par la Fondation nationale communautaire de l'arbre, conçu pour informer les Canadiens sur l'importance des arbres dans le système de maintien de la vie de notre planète. Jusqu'ici, 42 millions d'arbres ont été plantés pour remettre en état des écosystèmes forestiers urbains et contribuer à la conservation des sols.

Lutte contre l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique

L'intervention du Canada face à l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique prend diverses formes : limites réglementaires strictes sur l'utilisation des substances qui détruisent l'ozone, interdiction des rejets, accréditation des techniciens, recherche, surveillance, information et sensibilisation du public. Le Canada gère en outre le Centre mondial des données sur l'ozone, à Toronto.

Le Canada a ratifié les amendements apportés au Protocole de Montréal en 1990, puis ceux de Copenhague en 1992. Il met en place des restrictions de plus en plus sévères, outre celles convenues en 1992, au moyen de règlements fédéraux et provinciaux harmonisés. Des restrictions visent les chlorofluorocarbures (CFC) et halons; de plus,

L'Inventaire national des rejets de polluants est une base de données sur les rejets et les transferts de polluants au Canada qui a été créée en vertu d'une loi et est accessible au public à la grandeur du pays (site Web : <http://www.doe.ca/pdb/npri.html>). Elle contient de l'information sur les rejets sur le site (dans l'air, dans l'eau et sur les terres) de 176 substances ainsi que sur le transfert hors site de ces substances dans des déchets. Les données sont recueillies annuellement auprès de plus de 1 800 installations représentant toutes les principales industries.

Le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada a mis au point le spectrophotomètre Brewer de mesure de l'ozone. Le Brewer, maintenant fabriqué par Sci-tech Instruments, de Saskatoon, est utilisé dans plus de 30 pays.